



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/329
23 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 65 d) et e) de l'ordre du
jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement relatif aux activités de l'Institut (voir annexe I) et le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait office de Conseil d'administration de l'Institut (voir annexe II).

* A/49/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur relatif aux activités de l'Institut
pour la période juillet 1993-juin 1994

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. ORGANISATION ET MÉTHODE DE TRAVAIL	3 - 7	3
III. ACTIVITÉS EN COURS	8 - 31	4
A. Non-prolifération	9 - 12	4
B. Désarmement et règlement des conflits	13 - 15	5
C. Questions relatives à la sécurité régionale	16 - 22	5
D. Lettre de l'UNIDIR	23 - 25	7
E. Programme de bourses et de stages	26 - 28	7
F. Base de données informatisées pour l'information et la documentation	29 - 30	7
G. Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	31	8
IV. PROJETS ACHEVÉS	32 - 39	8
A. Problèmes de vérification et d'application	32 - 34	8
B. La sécurité européenne dans les années 90	35 - 36	9
C. Systèmes avancés de poursuite sol-espace	37 - 38	9
D. Conception et doctrines russes en matière de sécurité	39	9
V. PUBLICATIONS	40 - 42	9
VI. RELATIONS EXTÉRIEURES	43 - 45	11
VII. CONCLUSION	46 - 48	12

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un organisme de recherche autonome créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984 et du paragraphe 6 de sa résolution 45/62 G du 4 décembre 1990, par lesquelles elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier. Le présent rapport porte sur la période allant du mois de juillet 1993 au mois de juin 1994^a.

II. ORGANISATION ET MÉTHODE DE TRAVAIL

3. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut fait largement appel, dans le cadre de contrats à court terme liés aux projets, aux services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ces différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite les travaux effectués avant qu'ils ne soient publiés et diffusés. Des groupes d'experts sont constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée. Dans un souci de coordination, d'économie et d'efficacité, les services de l'ONU sont pleinement mis à profit.

4. Ce système de recrutement permet à l'Institut de faire appel aux services d'experts réputés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies et de multiplier ses contacts avec d'autres organismes de recherche et des experts du monde entier conformément à l'article II.3 de son statut qui stipule que l'Institut "soit organisé de façon à assurer une participation sur une base politique et géographique équitable".

5. Pour améliorer la productivité de l'Institut en matière de recherche et lui permettre d'effectuer lui-même les travaux sous-traités à l'extérieur, il convient de renforcer les effectifs permanents à Genève, car même si leur taille doit rester modeste elle n'a pas encore atteint son niveau optimal pour un organisme de ce type. L'Institut s'emploie à réunir les fonds nécessaires à cette fin.

6. Les contributions volontaires d'États et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

7. Au cours de la période considérée, les pays et institutions ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, qui sont utilisées pour financer son programme de travail pour 1994 : Allemagne, Australie, Autriche, Chine, Espagne, États-Unis

d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Sri Lanka et Suisse. L'UNIDIR saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ces pays pour leurs contributions.

III. ACTIVITÉS EN COURS

8. Le programme de recherche adopté par le Conseil à sa réunion en janvier 1993 comportait trois grands thèmes – études sur la non-prolifération, la sécurité collective dans le contexte des Nations Unies et les questions de sécurité régionale – auxquels l'Institut consacre pour l'instant ses ressources.

A. Non-prolifération

9. Au cours de la guerre froide, de nombreux États qui auraient pu se doter d'armes nucléaires ont jugé qu'il était dans leur intérêt de rester non nucléaires, décision qui n'est peut-être plus à présent aussi définitive, vu la fragilité du tissu politique international dans de nombreuses régions. Autant d'incertitudes à l'échelle mondiale qui risquent aujourd'hui d'aggraver le problème de la prolifération nucléaire. Des doutes analogues existent pour ce qui est des autres armes de destruction massive. Se pose en outre la question plus générale et intrinsèquement complexe de la prolifération des armes classiques. Si le volume du commerce des armes a diminué ces dernières années, il est toutefois devenu plus difficile d'en contrôler et d'en limiter les courants.

10. Le transfert des techniques liées aux armements et à la défense consiste de plus en plus à fournir des techniques de fabrication plutôt que des produits finis. De plus en plus souvent, ces techniques sont dans un premier temps mises au point pour les secteurs civils puis, le cas échéant, employées à des fins militaires. Aussi importe-t-il pour mieux concilier les objectifs du développement et de la sécurité de parvenir à un accord sur un ensemble de règles applicables au transfert des techniques. Pour examiner les moyens de limiter et de contrôler le transfert des armements et des techniques y relatives en vue de renforcer la stabilité régionale et mondiale sans nuire aux intérêts économiques nationaux, l'UNIDIR et l'Institut d'analyse des politiques étrangères (Institute for Foreign Policy Analysis, IFPA), dont le siège est à Washington, ont organisé une conférence internationale de haut niveau sur le thème suivant : transfert de technologies et d'armements entre États exportateurs et importateurs : considérations économiques et de sécurité. Cette conférence a eu lieu à Genève les 14 et 15 février 1994 et ses travaux sont publiés en tant que rapport de l'UNIDIR.

11. Avec l'effondrement de l'Union soviétique et les coupes qu'opèrent actuellement les principales puissances nucléaires dans leurs arsenaux, il convient de faire face plus énergiquement à l'aspect humain – l'exode des experts militaires – de la prolifération nucléaire. L'Institut rédige actuellement un rapport ayant pour objet a) d'évaluer l'ampleur du problème de l'exode des experts militaires, en particulier dans le contexte de la prolifération nucléaire; b) d'examiner la situation des instituts nouvellement établis dans l'ex-Union soviétique pour aider les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et leurs organisations; et c) d'examiner les options politiques

susceptibles de renforcer la sécurité nationale et internationale. Pour faciliter l'établissement de ce rapport, un petit groupe d'experts s'est réuni à Genève le 11 mai 1994.

12. Avec la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en avril 1995, l'Institut entreprendra une étude sur les garanties de sécurité, tant positives que négatives, visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires; on y examinera également les avantages et les inconvénients d'un éventuel regroupement de ces garanties pour les parties au Traité et aux accords concernant les zones dénucléarisées, ainsi que le type de document à établir pour intégrer les garanties de sécurité convenues.

B. Désarmement et règlement des conflits

13. Dans le contexte du règlement des conflits à l'intérieur d'un État, l'UNIDIR a entrepris en 1994 une importante étude sur l'utilité du désarmement des parties aux hostilités et sur les moyens de le faire.

14. Ce projet est axé sur les rapports qui existent entre le désarmement et le règlement des conflits et s'efforce d'examiner de façon systématique l'aspect désarmement des processus de règlement des conflits soutenus par l'Organisation des Nations Unies ou les organismes régionaux. Il s'agit non seulement de recueillir des données exactes et détaillées sur les expériences acquises à ce jour, mais encore de favoriser le désarmement et le règlement des conflits en formulant de meilleurs concepts en matière de sécurité collective. Les perspectives du désarmement et de la démobilisation sont à l'évidence étroitement liées à celles de la reconstruction politique.

15. Six tentatives de la communauté internationale visant à désarmer les factions en vue de régler les conflits sont analysées dans cette étude. Cinq d'entre elles sont des études de cas de l'ONU : Cambodge, Somalie, ex-Yougoslavie, El Salvador/Nicaragua et Angola/Namibie. La sixième a trait à l'expérience couronnée de succès des forces de maintien de la paix du Commonwealth dans le désarmement, le cantonnement et l'intégration des factions impliquées dans la guerre civile en Rhodésie du Sud au cours des années 70.

C. Questions relatives à la sécurité régionale

16. Ces dernières années, les différences d'une région à une autre se sont encore accentuées. Tandis que l'Europe connaît un désarmement à grande échelle, le Moyen-Orient s'arme comme c'est généralement le cas après d'importants conflits. Dans la région de l'Asie et du Pacifique les dépenses militaires ont augmenté à un rythme sans précédent au milieu et à la fin des années 80. En Asie du Nord-Est, cette tendance s'est poursuivie jusque dans les années 90.

17. L'UNIDIR a convoqué une Conférence régionale sur les politiques nucléaires en Asie du Nord-Est qui s'est tenue à Séoul du 25 au 27 mai 1994. Les projets visant à faire de cette région une zone exempte d'armes nucléaires traitent en principe des principaux aspects du problème : la situation dans la péninsule coréenne; l'armement nucléaire chinois; l'accumulation de plutonium dans la région; l'avenir de la flotte russe équipée des missiles balistiques sous-marins; et le déversement dans la mer de déchets radioactifs. La

Conférence a examiné les rapports d'interdépendance existant entre les mesures prises à l'échelle mondiale et celles qui le sont à l'échelle régionale, et ce, afin d'en renforcer l'efficacité et la complémentarité. Les exposés présentés seront mis en forme et publiés ainsi que des extraits des débats. Cette conférence était la cinquième d'une série de conférences de l'UNIDIR sur la sécurité régionale. (Les précédentes ont eu lieu en Algérie, au Brésil, en Chine et en Égypte.)

18. Jusqu'ici l'Asie du Nord-Est ne connaît pas la course aux armements. Les États ne cherchent pas par tous les moyens à surpasser les systèmes d'armement des autres États échappant par là même à la spirale de la surenchère systématique. Toutefois, un certain nombre de facteurs propices à la course aux armements sont en place dans la région. Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et la maîtrise des armements peuvent contribuer dans une large mesure à éviter que le renforcement des arsenaux militaires ne débouche sur une course aux armements. Pour ce qui est du suivi de la Conférence de Séoul, l'UNIDIR, en collaboration avec d'autres instituts et des experts dans ce domaine, s'attache tout particulièrement aux facteurs politiques et militaires qui influent sur les activités nucléaires dans la région et sur la maîtrise des armements nucléaires.

19. À ce jour, la principale étude de l'Institut en matière de sécurité régionale est celle consacrée au renforcement de la confiance et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient. Cette étude qui a commencé au début de l'année 1994 se poursuivra sur une période de deux ans.

20. Au Moyen-Orient, la zone visée par les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et celles concernant la maîtrise des armements est vaste et s'étend de l'Iran à l'est aux pays du Maghreb à l'ouest. On examinera également des mesures revêtant un intérêt particulier pour des groupes de pays plus petits. L'action visant à accroître la confiance et à maîtriser les armements devant être adaptée à des intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes dans la région, l'étude se propose entre autres de déterminer quels seraient les pays susceptibles d'entrer dans des accords et la nature de ces accords.

21. L'examen des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité ainsi que de la maîtrise des armements ne se borne pas uniquement aux armes classiques mais porte aussi sur les armes de destruction massive. Les États arabes et Israël n'ont pas les mêmes moyens de se protéger et ont des intérêts différents à promouvoir. La prise en compte de tous les éléments militaires permet d'envisager d'éventuels compromis. Les progrès enregistrés dans le processus de paix, l'application de la résolution de cessez-le-feu en Iraq et un accord international sur l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins militaires sont autant d'éléments susceptibles d'exercer des pressions plus vigoureuses en faveur de la maîtrise des armes nucléaires, notamment sur Israël. Il se peut que les États arabes s'intéressent davantage à la restructuration défensive de leurs forces classiques. Au Moyen-Orient comme en Europe, c'est là l'une des meilleures façons de faire perdre aux armes de destruction massive leur raison d'être. Dans ce contexte, le projet s'appuie utilement sur les travaux du Global Non-Offensive Defence Network financé par la Fondation Ford.

22. Pour 1995, l'UNIDIR envisage la possibilité d'organiser une conférence régionale en Afrique centrale à Yaoundé sur la prévention des conflits et la gestion des crises. Cette conférence sera organisée en collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement. Il s'agira là de la première conférence de l'UNIDIR en Afrique subsaharienne. L'Institut examine également l'utilité d'une conférence à Bled (Slovénie) sur l'accroissement de la confiance dans les Balkans.

D. Lettre de l'UNIDIR

23. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie comme moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche sur le désarmement, la sécurité internationale et d'autres domaines connexes, et comme source d'information.

24. Les numéros suivants ont été publiés durant la période considérée :
a) Start et le désarmement nucléaire (No 22-23, juin-septembre 1993);
b) Maintien, construction et imposition de la paix (No 24, décembre 1993);
et c) Travaux de recherche en Europe de l'Est et dans les nouveaux États indépendants (No 25, mars-avril 1994) dont un avant-tirage a été distribué lors de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, organisée à Zurich du 26 au 28 avril 1994 (voir par. 45).

25. Les numéros suivants pour l'année 1994 seront consacrés aux problèmes de la non-prolifération avant la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la question des mines terrestres.

E. Programme de bourses et de stages

26. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement et les questions de sécurité à l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué, par leurs travaux, à apporter une contribution importante au programme de travail de l'Institut. En 1993/94, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Anatole Ayissi (Cameroun), M. Abdulhay Sayed (République arabe syrienne) et M. Gintaras Tamalaitis (Lituanie).

27. Dans le cadre du projet sur le désarmement et le règlement des conflits, l'Institut recevra à la fin de l'année 1994 un certain nombre de boursiers – un ressortissant de chacune des zones de conflit sur lesquelles portera le projet.

28. L'Institut a également accueilli plusieurs stagiaires et chercheurs venus d'Allemagne, d'Espagne, des États-Unis, de France et de Suisse.

F. Base de données informatisées pour l'information et la documentation

29. Le Service de la base de données informatisées pour l'information et la documentation en matière de désarmement de l'Institut a mis au point un logiciel spécial destiné à une base de données sur les instituts de recherche. L'un des premiers produits de la base de données a été la publication en 1990 d'une version actualisée et refondue de la publication de l'UNIDIR intitulée

Repertory of Disarmament Research, qui contient des renseignements sur les activités (projets de recherche, publications, etc.) des instituts de recherche du monde entier. Une deuxième version révisée de ce document paraîtra à la fin de 1994. La base de données qui est périodiquement actualisée permet d'avoir rapidement connaissance des activités en cours dans le domaine de la recherche sur le désarmement et aide très utilement l'Institut à maintenir et renforcer la collaboration entre les instituts de recherche.

30. Le système a été conçu de façon à ce que cette extension de la base de données puisse se faire sans grands changements (c'est-à-dire modules logiciels plus nombreux et ordinateurs plus puissants) à la configuration du logiciel et du matériel. Il est en outre prévu d'organiser la recherche et l'extraction en direct des documents et autres informations.

G. Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

31. S'il devait y avoir une réunion du Conseil consultatif à Genève au début de 1995, l'Institut la prolongerait d'une journée pour tenir un séminaire sur le rapport de la Commission sur le gouvernement mondial (Commission on Global Governance) où devrait figurer l'analyse la plus fouillée, sur les plans intellectuel et politique, de l'avenir de l'Organisation à l'âge de 50 ans. Le séminaire sera consacré à certaines parties du rapport traitant de la paix et de la sécurité internationales. Des membres importants de la Commission seront invités. À cette occasion, l'UNIDIR souhaitera peut-être également organiser une réunion publique au Palais des Nations, pour mettre en lumière le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le domaine qui est de son ressort. On annonce, en outre, la publication d'un numéro spécial anniversaire de la Lettre de l'UNIDIR.

IV. PROJETS ACHEVÉS

A. Problèmes de vérification et d'application

32. Les 5 et 6 août 1993, l'UNIDIR a convoqué au Palais des Nations un colloque sur le respect et l'application des accords sur le désarmement et la maîtrise des armements, en coopération avec le Stiftung Wissenschaft und Politik d'Allemagne. Quelque 40 experts et diplomates y ont participé et présenté des rapports.

33. Ce colloque a été organisé dans le cadre des activités de suivi aux travaux de recherche effectués par l'UNIDIR dans le domaine de la vérification. Les débats ont d'abord été axés sur les dispositions pertinentes des accords existants et sur l'examen des pratiques actuelles. Les participants ont ensuite analysé les législations nationales et étudié les moyens de renforcer les procédures de respect et d'application de ces accords au niveau national. Enfin, ils ont appelé l'attention sur la création et le renforcement de mécanismes internationaux.

34. Les documents et le compte rendu des délibérations paraîtront sous la forme d'un document de recherche de l'UNIDIR.

B. La sécurité européenne dans les années 90

35. Un groupe d'experts a été créé pour mener à bien ce projet. Les experts ont été invités à établir des rapports sur certains aspects de la sécurité en Europe : les migrations, les minorités, la sécurité dans les Balkans et les problèmes écologiques. Ces études ont été publiées comme travaux de recherche de l'UNIDIR. Un rapport de synthèse s'appuyant sur ces contributions a été établi par deux consultants dont les travaux étaient coordonnés par l'UNIDIR.

36. Le groupe s'est réuni au Palais des Nations les 13 et 14 septembre 1993 pour examiner un avant-projet dudit rapport. Les deux consultants en ont présenté une version révisée à l'UNIDIR pour examen durant l'hiver de 1994. Le rapport est actuellement sous presse.

C. Systèmes avancés de poursuite sol-espace

37. Cette étude examine le rôle des systèmes de poursuite sol-espace dans l'institution d'un régime de mesures propres à accroître la confiance et visant a) à renforcer la sécurité des activités dans l'espace et b) à empêcher le déploiement d'armes dans cette zone. Elle a été inspirée par le sentiment que l'époque actuelle est riche en possibilités : c'est la première fois depuis la seconde guerre mondiale que les puissances font preuve d'une telle volonté de coopération, occasion qui risque de ne pas se représenter avant longtemps. On a en outre constaté que les problèmes spatiaux n'occupaient plus le devant de l'actualité politique internationale. Aussi, ne faudrait-il pas s'attendre au début à des résultats spectaculaires.

38. Un groupe d'experts créé à cet effet a tenu sa première réunion en septembre 1993 au Centre Algonquin de poursuite spatiale, au Canada. La deuxième réunion du groupe a été tenue au Centre national d'études spatiales (CNES) de Toulouse en avril 1994. Le rapport paraîtra vers la fin de 1994.

D. Conception et doctrines russes en matière de sécurité

39. Trois travaux de recherche ont été établis dans le cadre de ce projet : un sur la nouvelle politique russe en matière de sécurité et la réforme militaire; un deuxième sur les opérations de maintien de la paix dans une optique russe; et un troisième sur les politiques en matière de sécurité en Lituanie et dans les États baltes.

V. PUBLICATIONS

40. Les études réalisées par l'Institut sont publiées et largement diffusées; elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques et aux milieux internationaux de la recherche et mises en vente à la Section des ventes de l'ONU et à d'autres points de vente. L'UNIDIR publie également les travaux réalisés par les chercheurs de l'Institut dans le cadre de son programme de travail. Ils sont diffusés de la même manière que les études. Le troisième volet du programme de publication de l'UNIDIR est la Lettre trimestrielle.

41. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais et diffusées par des maisons d'édition; on peut se les procurer par le biais de leurs réseaux de vente.

42. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

Études

Civil Space Systems: Implications for International Security, par Stephen Doyle, 1994, 271 p., publié pour l'UNIDIR par Dartmouth (Aldershot).

Nuclear Deterrence: Problems and Perspectives in the 1990's, par Serge Sur (éd.), 1994, 173 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.16. (À paraître en français : La dissuasion nucléaire : problèmes et perspectives pour la décennie 1990.)

Conference of Research Institutes in the Middle East, Proceedings of the Cairo Conference, 18-19 avril 1993, par Chantal de Jonge Oudraat (éd.), 1994, 132 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.13.

Russian Approaches to Peacekeeping Operations, par A. Raevsky et I. N. Vorob'ev, 1994, 196 p., publication des Nations Unies (à paraître).

Disarmament and Arms Limitation Obligations: Problems of Compliance and Enforcement, par Serge Sur (éd.), 1994, 296 p., publié pour l'UNIDIR par Dartmouth (Aldershot) à paraître. (À paraître également en français : Obligations en matière de désarmement : problèmes de respect et mesures d'imposition.)

European Security: Challenges and Perspectives, par Victor-Yves Ghébal et Brigitte Sauerwein, 1994, publication des Nations Unies (à paraître).

Travaux de recherche

No 18 - Index to the Chemical Weapons Convention, par A. Walter Dorn, 1993, 59 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.13.

No 19 - Migration and Population Change in Europe, par John Salt, 1993, 86 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.14.

No 20 - La sécurité européenne dans les années 90, défis et perspectives. La dimension écologique, par Jean-Daniel Clavel, 1993, 40 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.93.0.15.

No 21 - Les minorités nationales et le défi de la sécurité en Europe, par Dominique Rosenberg, 1993, 45 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.93.0.21.

No 22 - Crisis in the Balkans, par Ali L. Karaosmanoglu, 1993, 22 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.93.0.22.

No 23 - La transition vers l'économie de marché des pays "ex de l'Est", par Louis Pilandon, 1993, 90 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.94.0.3.

No 24 - Le désarmement et la conversion de l'industrie militaire en Russie, par Sonia Ben Ouagrham, 1993, 110 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.94.0.4.

No 25 - Development of Russian National Security Policies: Military Reform, par Andrei Raevsky, 1994, 48 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.5.

No 26 - National Security and Defence Policy of the Lithuanian State, par Gintaras Tamulaitis, 1994, 66 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.94.0.11.

No 27 - Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide : vers la diplomatie préventive et la sécurité collective, par Anatole N. Ayissi, 1994, 138 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.94.0.17 (à paraître).

Lettre de l'UNIDIR

Vol. 6, No 22-23, June-September/Juin-septembre 1993, START and Nuclear Disarmament: Problems of Implementations/START et le désarmement nucléaire : problèmes d'exécution, 101 p.

Vol. 6, No 24, December/Décembre 1993, Peace-Keeping, Peace-Making and Peace Enforcement/Maintien, construction et imposition de la paix

Vol. 7, No 25, March-April/Mars-avril 1994, Research in Eastern Europe and in the Newly Independent States/Recherche en Europe de l'Est et dans les nouveaux États indépendants.

VI. RELATIONS EXTÉRIEURES

43. L'UNIDIR entretient une étroite collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat pour assurer la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il continue également de coopérer avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement et de sécurité internationale.

44. Plusieurs aspects des activités de l'UNIDIR ont contribué au développement de ces relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer son programme de recherche, la publication de la Lettre trimestrielle et la création de la base de données sur qui fait quoi dans le domaine de la recherche sur le désarmement. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des instituts un peu partout dans le monde. Le personnel de l'Institut a également publié dans des revues internationales des articles sur les questions de désarmement. L'UNIDIR a également accueilli un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts dont certains

ont participé à des séminaires organisés à l'intention du personnel de l'Institut. En outre, l'UNIDIR a organisé deux conférences publiques au Palais des Nations sur le programme de désarmement pour la prochaine décennie et sur le traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et au-delà, avec la participation d'éminents universitaires et de hauts responsables. Y ont assisté également plusieurs représentants auprès de la Conférence sur le désarmement, des spécialistes, des représentants d'ONG et des journalistes.

45. Du 26 au 28 avril 1994, le Département militaire fédéral du Gouvernement suisse a convoqué à Zurich une conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité. La conférence, qui était coparrainée par l'UNIDIR et d'autres instituts européens de recherche, a examiné les moyens d'améliorer la communication et l'accès aux données, essentiellement afin de relier les instituts d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique à des banques de données et d'établir des réseaux d'information. Elle a accueilli 180 participants dont 50 venus de pays de l'Est.

VII. CONCLUSION

46. L'Institut exprime sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève pour l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apporté aux termes de l'article IX de son statut.

47. L'UNIDIR lance des campagnes de collecte de fonds pour augmenter les contributions volontaires des États membres et obtenir des dons de fondations publiques et privées. Il est essentiel que la subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le caractère mixte du financement envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son indépendance et son autonomie. L'impact des publications de l'UNIDIR tient à l'indépendance avec laquelle l'Institut semble mener sa recherche.

48. En même temps, l'UNIDIR tire largement parti des étroits contacts qu'il entretient avec l'ONU et ses États Membres. Ces contacts sont la raison d'être de l'Institut et constituent un atout majeur en ce sens qu'ils déterminent l'orientation et la qualité de la recherche de l'Institut. L'autonomie que lui confère son statut dans le cadre de l'ONU a le double avantage de lui permettre de jouir de son indépendance et d'être à proximité de ceux qu'il doit servir. Il s'agit là d'une situation unique favorable à la recherche appliquée à un moment où le rôle de l'Organisation en matière d'affaires de sécurité se trouve considérablement accru, d'où les efforts que déploie l'Institut pour renforcer le sien et accroître son utilité.

Note

^a Les rapports précédents sur les activités de l'Institut ont été publiés sous les cotes A/38/475, A/39/553, A/40/725, A/41/676, A/42/607, A/43/686, A/44/421, A/45/392, A/46/334, A/47/345, A/48/270.

ANNEXE II

Rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement
en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des
Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT	1 - 3	14
II. MONTANT ESTIMATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES, 1994-1995	4 - 5	14
III. SUBVENTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	6 - 8	16
IV. MONTANT ESTIMATIF DES RESSOURCES NÉCESSAIRES EN 1994 ET 1995		17

I. RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT DES
 NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Directeur a rendu compte au Conseil des activités de l'Institut et de l'exécution de son programme de travail.

2. Le Conseil a approuvé le rapport que le Directeur devait présenter à l'Assemblée générale (voir annexe I à la présente note). À sa session de janvier 1994, tenue à Genève, le Conseil avait reçu un rapport intérimaire et approuvé l'orientation générale du programme de travail et les prévisions budgétaires. Il a déclaré qu'il avait pleinement confiance dans les qualités d'organisateur et de gestionnaire de M. Sverre Lodgaard, Directeur de l'Institut, et remercié le personnel de l'UNIDIR et le Directeur pour les efforts qu'ils avaient déployés au cours de l'année écoulée.

3. Le Conseil a approuvé le projet de budget pour 1995. Il s'est réjoui de l'accroissement des contributions volontaires en 1994, non seulement du point de vue de leur montant en dollars, mais également du nombre de pays participants. Tout porte à croire que cette évolution se poursuivra en 1995.

II. MONTANT ESTIMATIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES, 1994-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubriques	1994 Montant estimatif révisé	1995 Montant estimatif	Augmentation (diminution)
A. Fonds disponibles au début de l'année	436,7 ^a	254,4 ^b	(182,3)
B. Montant estimatif des recettes :			
Contributions affectées	768,5 ^c	623,6 ^d	(144,9)
Donations privées	67,5 ^c	135,0 ^d	67,5
Montant estimatif des revenus perçus sur les intérêts	15,0	15,0	—
Montant estimatif des diverses recettes	35,0	35,0	—
Subvention du budget ordinaire de l'ONU	220,0	220,0	—
Total, recettes	1 106,0	1 028,6	(77,4)
C. Total, montant estimatif des fonds disponibles (A + B)	1 542,7	1 283,0	(259,7)
D. Montant estimatif des dépenses	1 288,3	1 077,0	(211,3)
E. Solde à la fin de l'année (C - D)	254,4	206,0 ^b	(48,4)

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^a Y compris les 46 000 dollars (27 500 dollars des Pays-Bas et 18 000 dollars de la Suède) de contributions réservées pour 1994 mais reçues en 1993; et les 93 500 dollars correspondant à la réserve opérationnelle de 1993.

^b Y compris la réserve opérationnelle de 1995 d'un montant de 128 600 dollars.

^c Voir appendice I pour l'état détaillé du montant estimatif des recettes de l'Institut provenant de contributions volontaires - 1994. Il faut ajouter les contributions de 1994 figurant dans le solde (46 000 dollars) aux contributions affectées pour 1994 et aux donations privées indiquées dans ce tableau (respectivement 768 500 et 67 500 dollars) pour obtenir le total du montant estimatif des recettes de l'Institut provenant de contributions volontaires (882 000 dollars) comme indiqué à l'appendice I.

^d Voir appendice II pour l'état détaillé du montant estimatif des recettes de l'Institut provenant de contributions volontaires - 1995.

4. En 1995, comme lors des années précédentes, une partie des contributions volontaires est affectée à des projets spécifiques. Voir l'état détaillé de ces contributions à l'appendice III. Comme suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), les efforts se poursuivent pour mobiliser davantage de contributions non assorties de réserves qui pourraient servir à couvrir les dépenses administratives de l'Institut.

5. Il convient de noter qu'un certain nombre de contribuants ne sont pas en mesure d'annoncer officiellement leurs contributions à temps pour qu'elles soient prises en compte en juin, l'Institut ne présentant son projet de programme de travail et de budget annuel qu'au milieu de l'année. Le programme de travail annuel présenté au CCQAB est en conséquence généralement révisé et élargi au moment de son application. Le projet de programme de travail pour 1994, présenté au Comité consultatif en juin 1993, a été ainsi révisé à la lumière de ce qui suit :

a) Le montant estimatif total révisé des recettes pour 1994 est plus élevé, principalement du fait de l'augmentation des contributions effectivement reçues ou annoncées par la suite. L'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, Sri Lanka et la Suède ont soit versé leurs contributions sans les annoncer auparavant ou annoncé leurs contributions à la onzième Conférence d'annonces de contributions des Nations Unies en octobre 1993; de son côté, la Fondation Ford a proposé de financer deux projets de recherche de l'UNIDIR. Le montant des revenus perçus sur les intérêts et des diverses recettes a été révisé sur la base des chiffres de 1993. En ce qui concerne les recettes diverses, les chiffres comprennent le versement à l'UNIDIR des recettes tirées de la vente des publications en 1994, que l'on estime, aux fins du présent budget, à leur niveau de 1993, c'est-à-dire 12 600 dollars. Il

/...

convient de noter que la vente des publications de l'UNIDIR demeure une faible source de revenus du fait du caractère spécialisé des publications et également parce qu'en tant qu'organisme du système des Nations Unies, l'UNIDIR est obligé d'offrir un grand nombre de ses publications à titre gracieux aux gouvernements;

b) Il ressort de ce qui précède, que l'on peut entreprendre de nouveaux projets de recherche. On a augmenté le montant des crédits principalement en ce qui concerne les rubriques suivantes : honoraires et frais de voyage des consultants (de 139 400 à 160 800 dollars); traitements et dépenses communes de personnel, essentiellement du fait du recrutement d'un expert associé (de 423 500 à 546 500 dollars); et programme de bourses (de 60 600 à 133 000 dollars).

III. SUBVENTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

6. Aux termes du paragraphe 2 de l'article VII du statut de l'UNIDIR :

"Une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le montant effectif de toute subvention ... peut être inférieur au montant équivalant à la moitié des recettes que l'Institut est sûr de recevoir sous forme de contributions volontaires pour l'année pour laquelle la subvention est demandée, mais il ne doit pas dépasser ce montant. Les recettes que l'Institut est sûr de recevoir sont définies comme le montant qui a déjà été versé ou qui a été annoncé par les pays à la date à laquelle le montant de toute subvention est examiné."

7. Bien qu'on continue d'accroître la part des dépenses d'administration dans les contributions liées, nombre de donateurs effectifs et potentiels sont aux prises avec des problèmes économiques. Une subvention serait donc nécessaire pour le prochain exercice biennal. Cette subvention, qui doit servir à couvrir en partie les dépenses relatives au poste de directeur et à deux agents des services généraux, est vitale pour l'indépendance de l'Institut. Le Conseil recommande qu'une subvention de 220 000 dollars soit imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1995. Cette somme, dont le montant n'a pas changé depuis 1990, sera inférieure de 159 300 dollars au plafond de 379 000 dollars, qui pourrait être demandé aux termes du statut.

8. Pendant plusieurs années, la subvention n'a pas été ajustée comme les salaires pour tenir compte de l'inflation. Pour 1995, on a à nouveau proposé pour la subvention le montant des années précédentes. Cependant, pour assurer l'indépendance de l'Institut et disposer du personnel de base nécessaire à la poursuite d'un programme de travail plus important, il faudra, estime-t-on, porter la subvention à 400 000 dollars, à partir de l'exercice 1996-1997.

IV. MONTANT ESTIMATIF DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR 1994 ET 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources nécessaires	1994 Montant estimatif révisé	1995 Montant estimatif	Augmentation (diminution)
A. <u>Dépenses directes de programme et d'administration</u>			
Personnel temporaire pour les réunions	15,2	12,0	(3,2)
Honoraires et frais de voyage des consultants	160,8	92,9	(67,9)
Groupes spéciaux d'experts	131,5	58,0	(73,5)
Traitements et dépenses communes de personnel	546,5	551,4	4,9
Contrats de prestations de services individuels	142,8	129,3	(13,5)
Programme de bourses (allocations)	133,0	113,1	(19,9)
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	50,0	31,1	(18,9)
Frais de voyage des boursiers	20,0	10,5	(9,5)
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	10,0	10,0	—
Location de matériel pour les services de conférence	4,0	4,0	—
Location et entretien de matériel	4,9	5,5	0,6
Dépenses de représentation	3,2	3,2	—
Abonnements et commandes renouvelables	1,5	1,5	—
Fournitures et accessoires	4,0	4,0	—
Achat de matériel de bureau	10,0	9,7	(0,3)
Total	1 237,4	1 036,2	(201,2)
B. <u>Dépenses d'appui au programme</u> (5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	50,9	40,8	(10,1)
Montant estimatif total des dépenses (A + B)	1 288,3	1 077,0	(211,3)
C. <u>Réserve opérationnelle</u> (15 % du total de A et de B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	160,2	128,6	(31,6)
Total A + B + C	1 448,5	1 205,6	(242,9)

Appendice I

État détaillé du montant estimatif des recettes de l'Institut
 provenant de contributions volontaires — 1994

<u>Contributions</u>	<u>Montant</u> (en monnaie locale)	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
A. <u>Gouvernements</u>		
<u>Contributions reçues</u> (596 600 dollars)		
Allemagne		4 000
Australie		10 600
Autriche		96 400
Brésil		2 000
Espagne		31 100
France		275 600
Grèce		7 000
Luxembourg		2 800
Myanmar		1 500
Nouvelle-Zélande		4 000
Norvège		56 700
Pays-Bas		27 700 ^a
Sri Lanka		3 000
Suède		18 300 ^a
Suisse		55 900
<u>Contributions annoncées</u> (217 900 dollars)		
Australie	20 000 \$A	14 200
Finlande	100 000 FmK	17 400
Norvège		142 000
Pays-Bas		12 200
République de Corée		11 000
Suisse	30 000 FS	21 100
Total partiel A		814 500
B. <u>Donations privées</u>		
Donations privées annoncées (67 500 dollars)		
Fondation Ford		67 500
Total partiel B		67 500
TOTAL		882 000

^a Contributions d'un montant total de 46 000 dollars reçues en 1993 mais réservées pour 1994.

Appendice II

État détaillé du montant estimatif des recettes de l'Institut
 provenant de contributions volontaires — 1995

<u>Contributions</u>	<u>Montant</u> (en monnaie locale)	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
A. <u>Gouvernements</u>		
<u>Contributions reçues</u> (7 000 dollars)		
Grèce		7 000
<u>Contributions annoncées</u> (616 600 dollars)		
Autriche		95 300
États-Unis d'Amérique		30 000
France		279 700
Norvège		100 000
Pays-Bas		23 700
République de Corée		11 000
Suisse	110 000 FS ^a	76 900
Total partiel A		623 600
B. <u>Donations privées</u>		
Donations privées annoncées (135 000 dollars)		
Fondation Ford		135 000
Total partiel B		135 000
TOTAL		758 600

^a Sur la base des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en mai 1994 :
 1,43 franc suisse = 1 dollar des États-Unis.

Appendice III

État détaillé des contributions volontaires à l'Institut
 affectées à des fins spécifiques — 1995

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Total du montant des contributions	Destinées à	
		Projet spécifique	Autres fins (y compris les dépenses d'administration)
Autriche	80 000 ^a	76 200	3 800
États-Unis d'Amérique	30 000 ^f	28 600	1 400
France	279 700	50 000 ^b	229 700 ^c
Grèce	7 000	—	7 000
Norvège	100 000 ^d	95 200	4 800
Pays-Bas	39 000 ^d	37 100	1 900
République de Corée	11 000	6 000 ^d	5 000
Suisse	76 900	57 300 ^e	19 600
Fondation Ford	135 000 ^g	119 500	15 500
TOTAL	758 600	469 900	288 700
Pourcentage	100,0	61,9	38,1

^a Traitement et dépenses communes de personnel de l'expert australien chargé de l'étude sur la création d'un climat de confiance au Moyen-Orient.

^b Projets de recherche dont les contrats seront conclus en France.

^c Comprend les 148 700 dollars qui serviront à payer le traitement et dépenses communes de personnel du Directeur adjoint de l'UNIDIR.

^d Programme de bourses.

^e 37 300 dollars pour le projet relatif aux conceptions russes de la sécurité et 20 000 dollars pour le projet relatif à l'établissement d'un réseau et de bases de données.

^f Projet de recherche relatif à la création d'un climat de confiance au Moyen-Orient.

^g Projets relatifs à la création d'un climat de paix au Moyen-Orient et au désarmement et au règlement des conflits.
